

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63

@ [amiens@unsa-education.org](mailto:amiens@unsa-education.org)

## DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTA DU 9 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Recteur,

Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République l'a annoncé, les écoles, les collèges et les lycées resteront ouverts pendant le reconfinement. Nous partageons la nécessité de maintenir le lien au sein des espaces scolaires avec les élèves. Il y a un enjeu éducatif et sociétal important pour lutter contre les inégalités, et maintenir un lien éducatif fort. Mais si nous partageons la nécessité de maintenir le lien dans les écoles et établissements, nous avons besoin que les personnels soient respectés, protégés, accompagnés. Nous serons très attentifs et les soutiendrons s'ils étaient soumis à des pressions et à des exigences intenable. Depuis le début de cette crise ils ont toujours fait la preuve de leur capacité à répondre présents. Les exigences doivent être claires et réalisables. Il faut faire confiance aux équipes, mais en leur laissant le temps et en leur donnant les moyens de faire.

**Par conséquent, l'UNSA Éducation vous exprime solennellement l'inquiétude et la colère des personnels de l'Éducation nationale.** Notre École se retrouve en première ligne sur le double front d'une épidémie sans précédent dans l'histoire récente et de l'islamisme radical qui remet en cause notre modèle républicain et ses valeurs démocratiques et qui a frappé l'un de nos collègues.

L'assassinat de Samuel Paty a, par son sadisme et sa barbarie, profondément choqué les personnels éducatifs, et au-delà, la communauté nationale. À travers cet attentat, sont visées la liberté de conscience et la liberté d'expression, qui conditionnent le pluralisme des idées, sur lequel se fonde la démocratie. Le premier rôle de la démocratie est que des femmes et des hommes éclairés choisissent leurs lois. Dès lors, on comprend mieux que ces principes soient combattus par ceux qui veulent voir l'instauration de lois « divines ». C'est la raison

pour laquelle l'École publique laïque est au cœur du projet républicain, en offrant aux enfants et aux adolescents des espaces pour comprendre et partager ses principes et valeurs.

Pour l'UNSA Education, l'hommage de l'École à Samuel Paty ne saurait se résumer aux actions du lundi 2 novembre et doit absolument s'inscrire dans la durée. A propos du 2 novembre, si l'attitude des élèves, dans leur immense majorité, a été très digne, certains incidents et provocations, comme à Etouvie et Méru, ont été à déplorer. Pouvez-vous, Monsieur le Recteur, nous donner le bilan chiffré de ces incidents ?

L'UNSA Education demande ainsi aux pouvoirs publics d'impulser la mobilisation de la communauté éducative pour la construction de temps forts autour du 9 décembre, journée de la laïcité à l'École. Cette réponse éducative est la meilleure manière de faire face aux obscurantistes et à leurs sicaires.

Plus généralement, de plus en plus de personnels voient leur nom lâché en pâture sur les réseaux sociaux, mis en cause par des parents ou des élèves, souvent de façon délirante. Même si les conséquences ne sont pas aussi dramatiques qu'à Conflans, chacun a pu prendre conscience aujourd'hui qu'on ne peut jamais prévoir ce qui pourrait se passer. C'est toujours moralement très difficile à vivre pour les personnels concernés. Le soutien de l'administration et une réaction ferme sont alors indispensables.

C'est donc à ces défis sans précédent que notre institution doit faire face aujourd'hui.

**Or, la soumission des personnels à une avalanche d'injonctions incessantes voire contradictoires n'est assurément pas la bonne réponse.** Les personnels veulent avoir le temps de mettre en œuvre les préconisations sanitaires, avoir l'espace pour adapter le prescrit au réel des situations et des contextes, et disposer des moyens nécessaires pour remplacer les collègues malades et les personnels en situation vulnérable, pour lesquels le ministère n'avait pas été en capacité de porter un message clair.

Le moment que nous vivons nous oblige tous mais les personnels sont exténués et en colère. Leur conscience professionnelle, leur engagement pour les élèves sont particulièrement solides mais pas au point de pouvoir subir toutes les mises à l'épreuve inutiles : les personnels ne tiendront pas indéfiniment.

**Il est urgent de démontrer aux personnels que leur employeur les protège, les respecte et les soutient.**

**Pour l'UNSA Éducation, notre ministère a besoin de davantage de personnels pour faire face à cette crise, à ces crises.** Il faut immédiatement recruter, notamment en recourant aux listes complémentaires et au renouvellement des contractuels qui n'ont pas encore été réembauchés depuis la rentrée scolaire. Les besoins en infirmières et infirmiers, en assistants sociaux, en médecin de l'Éducation nationale, en Psy-EN, en CPE sont particulièrement visibles dans ce moment de crises. Ces recrutements sont indispensables pour soulager notre système en tension. Il faut aussi recruter des assistants d'éducation. A

l'heure de la recrudescence du chômage, l'École, elle, a besoin de davantage de personnels pour enseigner, être administrée et aussi pour accompagner sa vie au quotidien, qu'il s'agisse de la vie scolaire dans le second degré ou dans le premier degré qui peut aussi réglementairement bénéficier de contrats d'assistants d'éducation.

Le respect, ce serait également de ne pas demander aux personnels de préparer une énième réorganisation scolaire dans l'urgence, pendant leurs congés ou pendant leur week-end. **Le respect, c'est surtout éviter les ordres et contre-ordres successifs aux personnels dans des temporalités intenable.**

**C'est dans ce contexte que le Grenelle de l'Éducation devrait se tenir. L'UNSA Éducation vous alerte.** Chaque jour qui passe avec son lot de pressions rend toujours moins supportable l'idée que la revalorisation des personnels serait discutable et aurait besoin d'être discutée.

**Nous appelons le gouvernement à prendre très rapidement la mesure de l'état de tension et de colère des personnels de l'Éducation. La semaine dernière, des réponses attendues ont été apportées pour permettre l'application du protocole renforcé particulièrement au sein des lycées** pour permettre de diminuer les effectifs afin d'appliquer des mesures de distanciation et de non-brassage des élèves. Il faut également prendre en compte les situations de certains collèges et de certaines écoles qui nécessitent des adaptations.

Dans ce contexte de crise sanitaire et de menace terroriste, nous n'appelons pas à une grève nationale le 10 novembre. Malgré les contradictions et atermoiements du ministère et toute la colère légitime que cela provoque, les équipes mettent toute leur énergie à trouver des solutions pour s'adapter. Il n'est pas souhaitable de venir déstabiliser les équilibres trouvés.

L'UNSA Éducation et ses syndicats se font l'écho sans relâche de la situation insupportable dans laquelle les personnels ont été placés. Nous avons relayé nos revendications à tous les niveaux de l'exécutif mais aussi localement auprès des DASEN et des recteurs afin que les personnels soient entendus et respectés. Nous agissons sur chacune des situations qui nous sont signalées.

Ces derniers jours encore nous avons au-delà des demandes liées au respect du protocole, fait des propositions d'anticipation claires sur le baccalauréat et sur les examens, exigé que la situation des personnels vulnérables soit bien prise en compte et le télétravail privilégié dès que possible, demandé le recrutement en urgence de personnels pour faire face aux besoins croissants de remplacement et pour favoriser l'allègement des effectifs ainsi que le recrutement d'assistants d'éducation.

Nous serons présents auprès des équipes qui font face à des situations où la sécurité et la protection des personnels et des élèves ne seraient pas assurées en leur demandant de remplir des fiches du registre de santé et sécurité au travail et en les soutenant dans la grève si la situation n'est pas réglée.

Prendre la mesure d'une deuxième vague de l'épidémie particulièrement dure c'est aussi répondre aux craintes des personnels et venir les protéger. Pour réussir, l'énergie et les compétences de toutes et tous, enseignants, psy-EN, inspecteurs, personnels de direction, personnels de vie scolaire, AESH, directeurs délégués, personnels administratifs, techniques, de service social, de santé est nécessaire. L'articulation avec les Collectivités territoriales, indispensable en bien des aspects, doit être correctement pensée et organisée, afin de ne pas mettre en difficultés celles et ceux qui dans les écoles et établissements ont la charge de la mise en œuvre des politiques locales en accompagnement de l'action de l'État.

Les personnels vulnérables tels que définis au mois de mai ne doivent pas se rendre dans les écoles, les établissements et les services et être protégés. Le jour de carence doit être supprimé. La COVID 19 doit être reconnue comme maladie professionnelle. Les équipements fournis doivent répondre aux critères de protection. Il faut également des équipements spécifiques pour les personnels infirmiers ou médecins dans les établissements. Le recours au télétravail doit être favorisé dès que possible.

La transition est faite avec un des points à l'ordre du jour de ce CTA. Cela fait plus de 2 ans que l'UNSA éducation demandait la réalisation d'une charte sur le télétravail. Si nous nous réjouissons que les personnels des services aient désormais un cadre, nous regrettons que cette charte ne s'applique pas aux personnels administratifs des EPLE et des CIO. Cette restriction n'est pas contraire à l'égalité de traitement mais revient à renier l'exercice d'un droit nouvellement acquis aux agents publics. Les principales motivations du refus avancées par la direction académique ne sont pas tenables : la réglementation exclut effectivement du champ du télétravail la mission d'accueil : or, en EPLE, la principale mission d'accueil est réalisée par les agents territoriaux. Les personnels administratifs peuvent être amenés à accueillir du public en EPLE mais pas tous et pas tout le temps. Nous a été opposé le fait que les applications de gestion comptable n'étaient pas accessibles à distance. Or les personnels administratifs n'effectuent pas tous des missions comptables sur GFC. Dans le courrier d'A&I/UNSA du 21 octobre, toutes les tâches qui pouvaient être réalisées en télétravail ont été listées : gestion du courrier électronique, toutes les applications du portail ARENA( supplée, mise à jour base élèves, demact, application sécurité, GFE, bourses etc...). Si cela est contraire à la réglementation, pour quelles raisons l'académie de Normandie a-t-elle inclus dans son champ d'application les personnels administratifs des EPLE ? Quelle serait la position du tribunal administratif face à un refus systématique d'une demande de télétravail au motif que le personnel administratif exerce en EPLE ? Au-delà de ce critère discriminant de lieux d'affectation, la charte du télétravail proposée ainsi que le formulaire ne mentionnent pas la possibilité pour l'agent de saisir la CAPA en cas de refus opposé à une demande de télétravail comme le précise l'article 10 du décret du 11 février 2016. Nous exigeons que ce droit de recours soit inscrit dans la charte.

Concernant le Complément indemnitaire annuel (CIA), l'attribution proposée ne correspond pas au texte réglementaire : le CIA permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Il doit donc dépendre de l'entretien professionnel. Ce versement forfaitaire correspond plutôt à la traditionnelle « prime de fin

d'année ». A&I/UNSA est contre le CIA. Nous revendiquons que les crédits utilisés chaque année pour cette prime soit intégrée et donc pérennisée dans l'IFSE. Cependant, nous tenions à remercier la direction académique d'avoir pris en compte notre demande d'augmenter le montant initialement alloué aux personnels de catégorie C.

Nous sommes également consultés aujourd'hui sur le réexamen de l'IFSE des personnels infirmiers et la revalorisation de cette même IFSE des assistants et conseillers techniques de service social.

Sur le premier point, l'UNSA Education peine à comprendre la divergence entre ce qui nous est présenté lors de ce CTA et ce qui avait été présenté lors du groupe de travail. L'augmentation de l'indemnité des Infirmiers Conseillers techniques est en effet passée de 19 % à 9 %. Si l'UNSA Education avait dénoncé le fait que les conseillers techniques bénéficiaient d'une augmentation 6,5 fois supérieure à celle des autres infirmiers, limiter cette augmentation à 9 % se résume pour nous à un nivellement pas le bas inacceptable.

La revalorisation de l'IFSE des assistants et conseillers techniques de service social est quant à elle une première étape significative de convergence interministérielle dont le SNASEN-UNSA se félicite. Il s'agit de la reconnaissance d'une injustice indemnitaire dénoncée de longue date.

**Tous les personnels de l'éducation respectés, reconnus, protégés, accompagnés, informés, c'est le sens de l'action de l'UNSA Éducation et de ses syndicats dans cette période complexe et éprouvante**

Christelle CAPLIN-DAHENNE, Maxime PARUCH,  
Patrice PERTIN, Agnès GODEAU.